

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 33/2 (2006)

DOI: 10.11588/fr.2006.2.49819

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

gemeindliche Rechnungswesen auf einen »altfranzösisch« schon erreichten Stand zu heben. Während der Titel der Abhandlung sich vorsichtshalber auf den Umbruch des Jahres 1810/11 beschränkt, wird darin dann aber ein Kapitel über »Die Akzeptanz des neuen Regierungssystems in der Bevölkerung« geboten, das naturgemäß im Sande verläuft, denn um es schreiben zu können, hätte der Zeitraum bis zum Ende der Annexionsokkupation Ende 1813 ins Auge gefaßt werden müssen. Die am Schluß gebotene Zusammenfassung hätte auch ohne alles das geschrieben werden können, was vorher als Hauptteil angeboten worden ist.

Im Dokumentenanhang findet sich Einschlägiges kaum, und es stellt sich unter anderem die Frage, was eine Aufstellung der Kandidaten für den *Conseil général* des Departements der Elbmündungen (1812) da zu suchen haben mag; angesichts dieser Systemlosigkeit wundert man sich auch nicht, die Stammtafel der Herzöge von Braunschweig-Lüneburg anzutreffen. Das Personenregister umfaßt neun biographische Kurzartikel (aber keinen Hinweis darauf, wo im Buch denn nun die dazugehörigen Namen aufzufinden sein sollten); warum wir hier über das informiert werden, was aus dem »Dictionnaire Napoléon« oder aus dem »Großen Brockhaus« über die Marschälle Berthier und Ney zu erlesen ist, über Fouché oder Georg III., bleibt schleierhaft. Den *Maire* von Lüneburg, Kruckenberg, den schon genannten Unterpräfekten oder das Lüneburger Mitglied im Pariser *Corps législatif*, Hans Werner von Meding, suchen wir vergeblich.

Der Wert des Buches liegt darin, daß Lüneburger Archivalien genannt und ausgewertet worden sind, die wichtige Informationen über das politische Führungspersonal vor und nach 1811 betreffen, allerlei Folgen der Patent- und Patentsteuerregelungen für einzelne Betroffene; diverse Einzelheiten, die unser Vorstellungsvermögen dafür stärken, wie sich der Ablauf der Verwaltung und des Steuerwesens gestaltet haben mag. Dies hätte unschwer und übersichtlicher in einem Zeitschriftenartikel untergebracht werden können.

Helmut STUBBE DA LUZ, Hamburg

Heinz DUCHHARDT, Karl TEPPE (dir.), Karl vom und zum Stein. Der Akteur, der Autor, seine Wirkungs- und Rezeptionsgeschichte, Mayence (Philipp von Zabern) 2003, 261 p. (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz, Abteilung für Universalgeschichte, Beiheft 58), ISBN 3-8053-3102-9, EUR 34,90.

Heinz Duchhardt et Karl Teppe publient les travaux d'un colloque consacré à Karl von Stein, qui avait été organisé en 2002 par la Société Freiherr von Stein et l'Institut d'Histoire européenne de Mayence, dans le château de Cappenberg, où Stein passa les dernières années de son existence.

L'ouvrage comporte 10 contributions, outre la préface et les conclusions rédigées par les éditeurs, les professeurs Heinz DUCHHARDT et Karl TEPPE. Le colloque comme l'ouvrage avaient pour but de réactualiser l'image de Stein (1757–1831), grand homme d'État prussien et figure emblématique de l'ère napoléonienne, puisqu'il fut l'un des grands réformateurs de l'État prussien après le désastre de 1806. D'abord dans le domaine historiographique, Stein a été pendant longtemps objet d'étude comme le montre Thomas STAMM-KUHLMANN (Die Stein-Rezeption in der Historiographie des langen 19. Jahrhunderts, p. 159–178). Si Stein fut dans les années 1930 l'objet d'importants travaux scientifiques, comme sa biographie par Moritz Ritter, ce succès s'explique par le prestige dont il jouissait chez les conservateurs allemands, qui cherchaient dans son œuvre l'inspiration de leur politique. Wolfgang STELBRINK a bien montré dans son étude sur la réforme municipale de 1935 (Freiherr von Stein und die Deutsche Gemeindeordnung von 1935, p. 193–220) que si elle avait été imposée par les Nazis, elle avait aussi eu la totale approbation du bourgmestre de Leipzig, Karl Goerdeler, opposant notoire au régime. Les difficultés d'accès aux archives de Stein, imparfaitement

publiées au XIX^e siècle, n'incitaient pas non plus, après la seconde guerre mondiale à réexaminer le dossier du ministre prussien, qui durant 4 ans prépara, avec Hardenberg et les militaires, la renaissance de la Prusse comme grande puissance européenne. Stein fut d'ailleurs pendant longtemps une figure controversée, malgré les efforts de la Société Freiherr von Stein (Freiherr-von-Stein-Gesellschaft), fondée en 1952.

Après quelques inévitables contributions à des aspects méthodologiques sur le «mémoire» comme genre littéraire (Theo STAMMEN, *Denkschrift als literarische Form*, p. 105–124) ou sur les concepts politiques (Thomas KLEINKNECHT, *Einrichtungen/Institutionen – Zum Aspekt der Prozeßkategorie in Steins politischen Grundbegriffen*, p. 49–64), l'ouvrage se divise en deux parties. La première partie de l'ouvrage est consacrée au rôle qu'il a joué de son vivant dans la politique allemande et dans la politique européenne de son temps. Dans la seconde partie, il est surtout question de l'influence exercée par Stein sur les institutions allemandes en général et prussiennes en particulier.

W. STEINMETZ, dans une première étude (*Steins Institutionenbegriff und das Beispiel des englischen Parlaments*, p. 1–28) s'interroge sur l'importance du modèle anglais dans les projets de Stein. Celui-ci est fasciné par les représentations parlementaires d'Europe occidentale et plus particulièrement par le Parlement britannique, bien qu'il n'ait jamais eu de contact direct avec ce dernier lors de son voyage d'études en Angleterre, avant la Révolution française. Dès les années 1770, lorsqu'il était étudiant à Göttingen, Stein multiplia les lectures sur le sujet et ultérieurement ses réactions ont beaucoup varié selon les témoignages qu'il recueillait, car il ne se laissa pas s'éblouir par les traits spécifiques du Parlement anglais, dont la prépondérance s'est peu à peu imposée en 4 étapes, du XIII^e au XIX^e siècle, selon un processus brillamment décrit par l'auteur (p. 12–19). Stein voit les faiblesses du modèle avant la réforme électorale de 1832 mais il meurt avant qu'elle n'entre en vigueur. En 1790, les travaux de l'Assemblée nationale l'avaient passionné au point qu'il songea à faire un voyage à Paris. Finalement, ses réflexions sur les moyens d'adapter le système parlementaire à la société prussienne et aux diètes locales (*Landstände*) restent vagues.

Beaucoup plus précises sont ses réformes municipales qu'il a exposées dans le «Memorandum de Nassau» de juin 1807 (Peter BURG, *Steins »Nassauer Denkschrift« und die preußische Kommunalverfassung*, p. 125–138). Son but était de corriger les graves défauts de l'administration prussienne en développant l'autonomie locale et en réformant l'administration provinciale. Le texte plaide pour la participation des «propriétaires» (nobles et paysans) à l'administration locale, tout en réservant les compétences de l'État monarchique en matière de police, de fiscalité et d'armée. Il s'éloigne considérablement du concept traditionnel de société d'Ordres, dont les États provinciaux sont la représentation politique. La nouvelle constitution communale correspond à ses principes: les propriétaires éliront des délégués municipaux (*Stadtverordnete*), qui eux-mêmes confieront la gestion de l'exécutif au magistrat. Les diètes locales (*Landstände*) seront désormais élues par les délégués municipaux. Cette réforme permettra en outre à l'État prussien de supprimer de nombreux fonctionnaires et d'épargner chaque année 150 000 *Thaler*. L'ordonnance du 19 novembre 1808 établit la réforme communale dans les villes, abolissant les privilèges des corporations et faisant des commerçants, artisans, fonctionnaires et enseignants des citoyens munis de droits politiques. Dorénavant les communes étaient autonomes et l'État n'avait plus qu'un droit de contrôle. Après le Congrès de Vienne et les annexions territoriales qui s'ensuivirent, il y eut un droit municipal différent selon les provinces, qui fut seulement unifié en 1831.

La presse en Allemagne a toujours été plus ou moins contrôlée, selon les États et les circonstances, même durant l'Ère des Lumières et le principe de la liberté de la presse n'a jamais été proclamé comme en France en 1791. Même si la presse en Prusse à l'époque des Réformes jouissait d'une étroite marge de manœuvre comme le montre Andrea HOFMEISTER (*Presse und Staatsform in der Reformzeit*, p. 29–48), les partisans des réformes eurent recours à la presse après 1806 pour faire connaître leurs idées aux élites éclairées et patriotes. Dans un pre-

mier temps par exemple, Stein, alors ministre, proposa la réforme des États provinciaux (*Landstände*), afin de mieux communiquer avec les sujets du roi de Prusse après la défaite et d'éduquer progressivement l'opinion publique. Par la suite, lorsqu'il était conseiller du tsar Alexandre I^{er}, il prit en mains la propagande des Alliés pendant la guerre de libération.

Au même moment Stein songeait à la reconstruction de l'Allemagne après la victoire des Alliés et la contribution de Wolfram Pyta, (*Stein und die europäische Friedensordnung seit dem Wiener Kongreß*, p. 65–84), qui montre que Stein avait des projets raisonnables pour l'Allemagne libérée du joug napoléonien, est particulièrement séduisante. Si Stein ne souhaitait pas rétablir le Saint-Empire, il pensait que l'Allemagne avait besoin d'une constitution fédérale et d'une armée commune pour se défendre en cas d'agression; il voulait en particulier empêcher la France de se mêler en permanence des affaires allemandes en s'alliant aux États moyens, comme ce fut le cas au XVIII^e siècle. Stein a été déçu par la Confédération germanique qui a résulté de l'acte final du Congrès de Vienne. W. Pyta montre bien le rôle joué par le tsar Alexandre I^{er}, le plus européen de tous les Romanov, qui s'inspirait beaucoup des conseils de Stein durant la période 1812–1814. Durant la période qui a précédé la défaite de Napoléon, on a beaucoup discuté sur l'avenir de l'Allemagne. Comment passerait-on du monde cosmopolite du XVIII^e siècle, désormais révolu, à celui de l'État national qui s'est imposé au XIX^e siècle?

Les conceptions de Stein et de son ami Münster, ministre hanovrien, se sont opposées, comme le montre l'étude de leur correspondance à laquelle nous convie Anke JOHN (*Wunschbilder und realpolitische Visionen. Münsters und Steins Deutschlandpläne im Vergleich*, p. 85–104). Münster était traditionnellement représenté comme un défenseur des intérêts du Hanovre, qui souhaitait revenir au morcellement de naguère (*Kleinstaaterei*), alors que Stein était décrit par l'historiographie »petit-allemande«¹ comme un grand patriote, le prophète de l'avenir et de l'unité allemande à direction prussienne. Leur point commun était une semblable haine de Napoléon. Münster, réfugié à Londres depuis l'annexion de sa petite patrie par la France en 1806, était ministre du roi Georges III, mais se considérait toujours comme un »bon Allemand«. Stein proposait de créer un État d'Allemagne du Nord à direction prussienne, tandis que les États d'Allemagne du Sud seraient des satellites de l'Empire d'Autriche. Dans son »Memorandum«² de janvier 1813, Münster avait rejeté les propositions de Stein, car donner les États allemands à l'Autriche serait dommageable à l'équilibre européen. Münster, qui considérait la restauration pure et simple du Saint-Empire comme la meilleure solution, tenait au moins la vieille Constitution du *Reich* pour une bonne base de discussion, car selon lui l'abdication de l'empereur François II en 1806, n'avait aucune valeur légale. Il préconisait en fait la création d'un État fédéral avec un monarque élu à sa tête, alors que les innovations proposées par Stein lui semblaient dangereuses, de sorte qu'il cessait de le critiquer. Les États allemands devraient conserver leur autonomie et il souhaitait rétablir les diètes dans la plénitude de leurs pouvoirs traditionnels (vote des impôts, contrôle du budget, droit de remontrance et participation au pouvoir législatif). La création d'une Confédération germanique par les diplomates du Congrès de Vienne était finalement plus proche des idées de Münster que de celles de Stein.

Mais surtout les réformes ou les projets de réformes de Stein n'ont cessé d'inspirer ultérieurement les hommes politiques allemands, avec des succès variés, comme le montre Paul NOLTE (*Stände, Selbstverwaltung und politische Nation. Die Ordnungsvorstellung Steins in der deutschen Geschichte (1800–1945)*, p. 139–158). Pendant très longtemps, Stein est apparu dans l'historiographie allemande comme le personnage central des réformes en Prusse, y compris en République fédérale et en République démocratique allemande, mais l'on s'est peu intéressé aux réalisations concrètes de Stein ni aux résultats ou aux échecs de celle-ci; en 1960, l'historien Kurt von Raumer estimait encore que cela n'avait guère d'importance. Or en 1807–1808 Stein était membre d'une équipe et l'on peut se demander s'il n'a

pas joué un plus grand rôle en Westphalie après 1815. D'autre part ses positions théoriques n'ont cessé d'évoluer après 1815, il est devenu plus conservateur et s'est rapproché des »féodaux« et des agrariens. Il devient partisan de la société d'Ordres, à condition que ceux-ci ne soient pas fermés. Il est toujours demeuré un partisan de l'autonomie communale. Il est partisan d'une Constitution pour mettre un terme à la toute-puissance de la bureaucratie et il pense que la représentation doit se faire à 4 niveaux avec des représentants élus au suffrage indirect, mais ce modèle a été complètement abandonné à partir de 1821 et ce n'est qu'après la révolution de 1848 et au moment de la fondation du second *Reich* que ses idées ont retrouvé une certaine actualité.

Par la suite il est devenu l'inspirateur des conservateurs et comme le montre Heinz DUCHHARDT (*Die Stein-Jubiläen des 20. Jahrhunderts*, p. 179–192), les jubilés ont permis d'instrumentaliser Stein, en particulier celui de 1931 qui en fit, dans une période difficile, un héros national allemand à l'occasion du centième anniversaire de sa mort. De même après 1945, 25 personnalités ont décidé de fonder une société Freiherr von Stein (Thomas KLEINKNECHT, Karl TEPPE, *Konsens als Programm. Wissenschaft und staatspolitische Bildungsarbeit der Freiherr-von-Stein-Gesellschaft zwischen »konservativer Revolution« und Verfassungspatriotismus in der Bundesrepublik Deutschland*, p. 221–252).

Jean BÉRENGER, Paris

Thierry LENTZ, *Nouvelle histoire du Premier Empire. L'effondrement du système napoléonien (1810–1814)*, Paris (Fayard) 2004, 681 S., ISBN 2-213-61944-1, EUR 26,00.

Die Geschichte Napoleons und seiner Zeit ist ein Schwerpunkt der französischen Historiographie, der weiterhin ein breites Publikum anzieht. Der Verfasser des vorliegenden Bandes ist Direktor der 1987 gegründeten Fondation Napoléon und Autor mehrerer Bücher zur Geschichte der beiden Napoleone, so auch Herausgeber der neuen »Correspondance générale de Napoléon Bonaparte« (2004ff.). Nach einem ersten Band über Napoleons Konsulat (*Le Grand Consulat 1799–1804*, 1999) legt er jetzt den 2. Band einer umfassenden dreibändigen »Nouvelle histoire du Premier Empire« vor. Der 1. Band (*Napoléon et la conquête de l'Europe 1804–1810*, 2002) behandelte den Aufstieg Napoleons; der hier vorliegende Band stellt den Zusammenbruch seiner Herrschaft in Europa und in Frankreich dar. Hier wird fast ausschließlich Außenpolitik behandelt, d. h. Napoleons militärische und diplomatische Aktivitäten. Es ist Ereignisgeschichte im überkommenen Sinn. Einzelne Kapitel wie das über die Wirtschaftskrise 1810 (I, 3) oder über seinen Konflikt mit dem Papst (I, 4) verändern den Schwerpunkt der Darstellung nicht.

Die militärisch-diplomatische Geschichte wird sehr gründlich an Hand der Sekundärliteratur bis zu den jüngsten Neuerscheinungen behandelt. So wird auch der Kolonialkrieg Frankreichs und Englands, der erst mit dem Verlust der letzten französischen Stützpunkte in der Karibik und im Indischen Ozean 1810/11 endete, und die phantastischen Kriegspläne Napoleons in Übersee ausführlich berücksichtigt. Allerdings beschränkt sich der Verfasser auf die französische Literatur (bzw. ins Französische übersetzte Literatur) und englischsprachige Arbeiten. Die Ergebnisse und Urteile der berücksichtigten Autoren werden zitiert und kommentiert. Gedruckte Quellen werden mit der Auswertung der alten »Correspondance« von Napoleon (1858ff.), ferner mit dem »Bulletin des lois« intensiv herangezogen. Allerdings fragt sich der Leser, ob der Autor mit langen Zitaten aus dem *Bulletin* der Großen Armee oder diplomatischen Noten, die offenkundig propagandistischen Charakter haben, nicht des Guten zuviel tut. Flüchtigkeitsfehler unterlaufen ihm kaum und sind ohne Belang (so gehört z. B. das ehemalige Bessarabien nicht zum heutigen Rumänien, S. 209. Oder der Vater des badischen Großherzogs Karl (1811–1818) war nicht Ludwig; dieser war sein Onkel und Nachfolger (1818–1830), S. 55).